

FINANCES COMMUNALES : Palavas-les-Flots

Note de présentation du Budget Primitif 2026

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le **Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Répartition du Budget 2026

Fonctionnement	Investissement
25 170 000 €	7 448 600 €

Contexte

Une situation internationale et nationale incertaine; Une sobriété énergétique à maîtriser; L'incidence des politiques nationales sur les ressources humaines; la Prise en compte d'une gestion globale de l'évolution du trait de côté; les enjeux du stationnement payant; les droits de mutations en baisse.

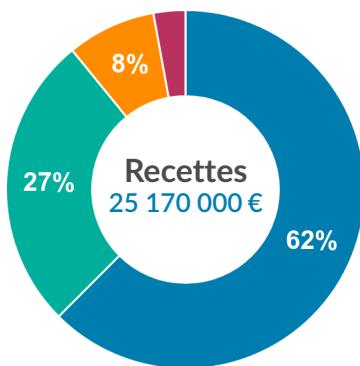
Orientations

- ▶ légère baisse des Recettes de Fonctionnement
- ▶ Réduction des charges de fonctionnement
- ▶ Investissement maîtrisé, favorisant la qualité de vie des Palavasiens

FINANCES COMMUNALES : Palavas-les-FLOTS

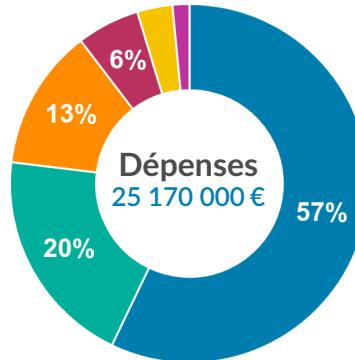
Note de présentation du Budget Primitif 2026

La section de fonctionnement



Recettes
25 170 000 €

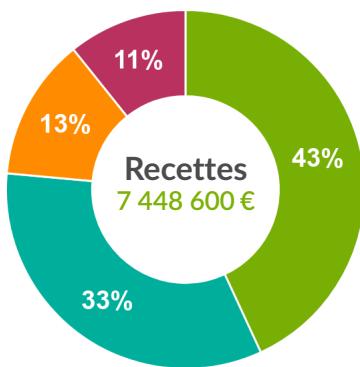
- Impôts et taxes : 15 729 000 €
- Produits des services : 6 705 900 €
- Autres recettes : 2 012 100 €
- Dotations et participations : 723 000 €



- Charges de personnel : 14 378 300 €
- Charges générales : 4 977 000 €
- Autres dépenses : 3 207 000 €
- Charges gestion courante : 1 424 700 €
- Virement à section d'invest. : 800 000 €
- Intérêts d'emprunts : 383 000 €

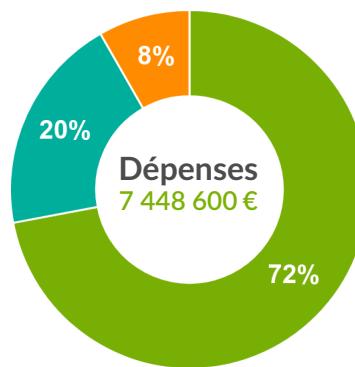
Des dotations de l'état en forte diminution, l'augmentation de versement de fiscalité nous obligent à diminuer le fonctionnement de la collectivité.

La section d'investissement



Recettes
7 448 600 €

- Emprunt : 3 210 600 €
- Autres recettes : 2 483 000 €
- Dotations et subventions : 955 000 €
- Virement de section de fonct. : 800 000 €



- Dépenses d'équipement : 5 365 000 €
- Remboursement du capital : 1 468 000 €
- Autres dépenses : 615 600 €

Après des investissements nécessaires pour la sécurité et la qualité de vie des habitants, la ville s'engage dans la rénovation de ses bâtiments et la création d'espace favorisant l'amélioration du climat et le respect de la biodiversité.

Fiscalité votée en 2026

	Taux	Produit
	Taxe Foncière Bati	51.91% 0 €
	Taxe Foncière Non-Bati	59.87% 0 €
	Taxe Hab Rés Secondaire	17.39% 0 €

En synthèse

Malgré la situation internationale et nationale incertaine, mon équipe et moi-même avons voulu doter la commune de PALAVAS-LES-FLOTS d'un budget pour que l'année 2026 commence dans de bonnes conditions, que la population soit rassurée sur l'état des finances publiques de la ville